

Réunion du 12 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 80

Nombre de votants : 87

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Jean-Noël PEDEUROUR (suppléant de Mme Bénédicte ALCETEGARAY), David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Marc CAUHAPE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Héléne MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN (pouvoir à M. Didier REY), Michel JESER, Albert LASSERRE-BISCONTE, Anthony BERBEL, Emmanuel HANON (pouvoir à M. Marc CAUHAPE), Jacqueline LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. Patrick PEYRE-POUTOU), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Marie-Luce MUSEL), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Patrice LAURENT), Bernard MELIANDE, Bernadette PRADA (pouvoir à M. Dominique LALANNE), René LACABE, Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. Patrice LAURENT.

RAPPORT N° 11 : ACQUISITION DE LA PROPRIETE ALUMINIUM PECHINEY (RIO TINTO) SUR LES COMMUNES DE MOURENX, PARDIES ET NOGUERES

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET TERCQ

La société ALUMINIUM PECHINEY est propriétaire de diverses parcelles industrielles représentant une superficie d'environ 92 hectares sur le territoire des communes de Mourenx, Noguères et Pardies. Les travaux de dépollution étant terminés et la servitude d'utilité publique en cours de constitution, la société ALUMINIUM PECHINEY envisage de céder son site.

La communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) a manifesté son intérêt à se porter acquéreur de ces parcelles. La partie de la propriété située au nord, le long de la décharge, pourrait accueillir un projet de production d'électricité photovoltaïque.

Dans la perspective de la vente un accord de confidentialité a été signé le 21 octobre 2016 entre la CCLO et la société ALUMINIUM PECHINEY.

Compte tenu des négociations en cours sur les modalités de vente, et dans le but de ne pas ralentir la procédure, il est proposé au conseil communautaire de déléguer au bureau le soin de poursuivre les négociations et de procéder à l'acquisition définitive des parcelles.

Il convient également de permettre à la CCLO de passer toute convention avec le futur développeur/producteur photovoltaïque.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 84 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, décide :

- **d'acquérir** la propriété ALUMINIUM PECHINEY (Rio Tinto) située sur les communes de Mourenx, Noguères et Pardies d'une superficie d'environ 92 hectares,
- **de donner** délégation à son bureau, conformément aux termes de l'article L 5211-10 du CGCT pour fixer les modalités de la transaction (prix, clauses particulières, périmètre précis, etc.),
- **de donner** tous pouvoirs à son Président afin de signer les actes nécessaires pour les décisions prises par le bureau dans le cadre de la présente délégation
- **d'autoriser** son Président à signer toutes conventions, le cas échéant avec le concours de la société ALUMINIUM PECHINEY, permettant à un développeur/producteur d'exploiter une centrale photovoltaïque sur la partie nord de la propriété. Outre les conditions généralement applicables en pareille matière, la convention devra déterminer la durée et le montant du loyer versé par l'opérateur photovoltaïque.
- **d'autoriser** son Président à signer tous les actes nécessaires et faire appel à tous les professionnels et conseils idoines pour assurer la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

